



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présents :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent excusé :

Benoit JIMENEZ - Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Didier GUÉVEL assure la présidence du Bureau en l'absence de Benoit JIMENEZ.

Plan de sensibilisation des Élus

Les Élus visionnent le MOOC : « Sensibilisation des élus et des propriétaires riverains de cours d'eau à la préservation des ripisylves »

Lien de la vidéo : <https://www.astee.org/une-video-pour-sensibiliser-les-elus-et-les-proprietaires-riverains-de-cours-deau-a-la-preservation-des-ripisylves/>

Éric CHANAL propose aux membres du Bureau de transmettre les thèmes qu'ils souhaitent voir présenter.

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 22 novembre 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Didier GUÉVEL et Claude TIBI annoncent qu'ils ne pourront pas assister au prochain Bureau, programmé le 03 janvier 2022.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 06 décembre 2021

Après des échanges entre les membres du Bureau, Éric CHANAL rappelle que les deux prochains Bureaux porteront notamment sur des sujets stratégiques que sont le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le vote des budgets 2022.

Foncier

Convention d'occupation temporaire relative à l'installation de chantier au droit de la parcelle cadastrée section AE n° 532 sur le territoire de la commune de LOUVRES

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention.

Procédures juridiques

Marché E22 - Absence de remise d'offres pour les lots 3, 4 et 6

Déborah TANGUY indique que les appels d'offres concernant les lots 3, 4 et 6 ont été infructueux.

Conformément à la réglementation des marchés publics, le Bureau donne son accord pour que les lots infructueux puissent être relancés sans publicité, ni mise en concurrence.

Attribution de marchés publics

Marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long de la Michelette entre SAINT-WITZ et VÉMARS (Opération n° 482U2)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise TERSEN pour un montant de 390 144,14 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Convention de gestion des pluviomètres sur le territoire de JAGNY-SOUS-BOIS et de VILLAINES-SOUS-BOIS avec l'établissement public METÉO FRANCE (Marché n° 06-21-31)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à METÉO FRANCE pour un montant de 7 296,00 € HT et pour une durée d'un an.

Les membres du Bureau évoquent des cas de remontée de nappe sur certaines communes.

Éric CHANAL précise que la gestion de la nappe phréatique n'entre pas dans le champ de compétence du SIAH. Par ailleurs le drainage de nappe est une opération techniquement complexe et soumis à réglementation.

Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel EVE'm (Marché n° 06-21-32)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EVE'm pour un montant de 4 035,70 € HT et pour une durée d'un an.

Définition des critères de marchés publics

Fixation des critères relatifs au marché public pour le traitement des points de mesures du SIAH via le logiciel EVE'm (Marché n° 06-21-30)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 50 % valeur technique, 50 % prix.

STATION DE DÉPOLLUTION

Prise en charge des coûts COVID sur le marché CREM de l'extension de la station d'épuration

Éric CHANAL présente le tableau récapitulatif des surcoûts induits par la crise sanitaire de la COVID-19, répartis en 4 catégories, à savoir la préparation de la reprise, les pertes de productivité, les conséquences des évolutions du Plan Général de Coordination et les conséquences de l'allongement des durées de travaux. Le montant estimé s'élève à environ 4 millions d'euros.

Le groupement a proposé de prendre en charge la moitié des coûts des catégories 2 et 4 ce qui porterait la contribution du SIAH à 2,67 millions d'euros.

Éric CHANAL annonce que cette répartition des coûts est similaire à celle proposée par OTV au SIAAP.

Suite à des échanges, le Bureau fixe à 2 millions d'euros la participation du SIAH au financement des surcoûts.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 14 décembre 2021 avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France relative à la collecte des eaux pluviales

Éric CHANAL rappelle que cette réunion portait sur la présentation par le SIAH du plan de financement du renouvellement des réseaux d'eaux pluviales.

Pascal DOLL a fait part de son souhait de disposer d'un schéma directeur exhaustif et d'une liste des travaux qui justifient les montants retenus dans la prospective financière.

Éric CHANAL considère qu'il n'est pas envisageable d'établir un schéma directeur aussi précis que demandé, les programmes de travaux du Syndicat étant étroitement liés, en grande partie aux opérations de voiries définies par les communes, lesquelles opérations sont souvent elles-mêmes interchangeables au sein même d'un exercice budgétaire.

Éric CHANAL indique par ailleurs que Benoit JIMENEZ a précisé lors de cette réunion que cette compétence du SIAH a été historiquement sous financée et que l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales est délicate sur certaines communes.

Éric CHANAL a de son côté rappelé que lors des réunions préparatoires à la CLECT de la CARPF fin 2020, la méthode basée sur des ratios aujourd'hui contestée par la CARPF était exactement celle proposée par la CARPF à l'époque, avec même des hypothèses de travail plus contraignantes à savoir un taux de renouvellement de 1,7 avec un ratio au mètre linéaire d'environ 1 500 euros TTC sur l'ensemble du territoire de la CARPF.

Aucune précision n'a été apportée par les élus de la CARPF concernant l'interrogation du SIAH au sujet de la méthodologie retenue sur le territoire Seine et Marnais en matière de renouvellement des canalisations des eaux pluviales.

Pascal DOLL a de son côté proposé que le SIAH puisse emprunter annuellement l'intégralité du montant de la PPI fixé à 9 millions d'euros. Les dépenses engagées par le SIAH dans le cadre du renouvellement, notamment au titre des emprunts contractés, pourraient ensuite être remboursées par la CARPF au syndicat, selon des modalités à définir dans une convention de financement entre les deux collectivités. Par ailleurs la CARPF se propose de se constituer garante des emprunts que le SIAH devra contracter.

Éric CHANAL présente les scénarios conduits par le cabinet FCL, afin de tenir compte des hypothèses de financement proposées par la CARPF, et s'interroge sur la viabilité de ces scénarios, notamment vis-à-vis des établissements bancaires.

Maurice MAQUIN s'interroge sur les modalités de prise en charge des travaux en 2022 en cas de refus de financement de la part de la CARPF.

Éric CHANAL ajoute qu'une réunion technique va être organisée avec le cabinet FCL, en présence de Claude TIBI très prochainement, avant l'organisation d'une nouvelle rencontre avec la CARPF.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Point d'avancement sur les demandes de subventions portant sur les travaux de réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que le SIAH a formulé une demande de dérogation auprès de la Région afin que les travaux puissent être engagés. Cette dérogation, qui a recueilli un avis favorable n'a pas pour autant été notifiée par courrier, au motif que la commission permanente en charge de la validation de cette subvention est programmée le 22 mars 2022. Le montant est estimé à environ 217 K€.

Le Bureau souhaite que le SIAH se rapproche de la Région pour obtenir cette demande de dérogation par écrit.

FINANCES

Financement relatif à la sécurisation du site Val Leroy

Éric CHANAL informe le Bureau de la transmission par le SIAH d'un bilan financier pré-définitif aux communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE suite à la réalisation des travaux d'enlèvement des déchets sur le site.

Éric CHANAL rappelle que la Préfecture du VAL D'OISE a notifié son rejet de la demande de financement pour l'année 2021 concernant la sécurisation du site de Val Leroy. De son côté, la Région a attribué une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 98 000 €.

Les travaux de sécurisation du site, préfinancés par le SIAH doivent être répartis entre les communes concernées selon une clé de répartition qui reste à définir préalablement à la rédaction des conventions de financement avec lesdites communes.

Le Bureau acte la prise en charge du financement des barrières anti-intrusion par les communes concernées.

Convention avec SUEZ relative au recouvrement des redevances d'assainissement collectif des communes d'ARNOUVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE et GONESSE

Célia DUBERTRAND rappelle que le dernier Comité Syndical a délégué au Président le pouvoir de signature de la convention de refacturation de la redevance assainissement du SIAH sur les communes d'ARNOUVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE et GONESSE.

RESSOURCES HUMAINES

Avenant n° 1 portant prolongation de la convention de la commission de réforme et du comité médical

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la convention.

COMMUNICATION

Annulation des vœux du SIAH

Compte tenu des conditions sanitaires, les vœux du SIAH en janvier 2022 sont annulés.

Sortie du vendredi 21 janvier 2022 à l'Abbaye Royale du Moncel - Présence et choix du menu

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 03 janvier 2022 à 9h00